

Séances du 12 juillet 2023

ORDRE DU JOUR

- Convention de mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel
- Contrat PEC
- Réserve incendie
- Questions diverses

-Afférents au Conseil Municipal :	11
- En exercice :	10
- Ayant pris part à la délibération :	8

Date de la convocation : 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Philippe DESIREST, Maire.

Étaient présents : Mme TRANCHANT Chantal, Mr MOUNAIX Patrick, Mr NAUWYNCK Christian, Mme BONIFACE Denise, Mme DUMONT Evelyne, Mr ZION Jean-Pierre, Mr JANET Benoit

Excusés : Mr LECHEVIN Cédric
Mme BERTIN Christelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal TRANCHANT a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire débute la réunion en faisant un point aux membres présents sur le mail reçu ce jour par les membres du conseil municipal et en mairie. Il déplore l'absence de Mme BERTIN et de Mr LECHEVIN pour pouvoir en parler en direct. Il démontre au conseil que la communication est faite largement au sein du conseil et de la commune. Mr le Maire continue son exposé en faisant un point sur les différents dossiers en cours (tracteur – urbanisme – remplacement de l'agent communal démissionnaire). Mr le Maire rappelle également que les récriminations portées dans ce mail à l'encontre de notre secrétaire ne sont aucunement justifiées.

Après débat, le conseil municipal valide le compte rendu de la séance du 9 juin 2023.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Mr le Maire rappelle le départ de Monsieur Guillaume BONNIVARD depuis fin avril dernier. Mr BONNIVARD a décidé de rompre son contrat. La rupture du contrat a été effective à compter du 30 avril 2023.

Mr le Maire envisage le recrutement d'un nouvel agent par le biais de CAP EMPLOI.

Dans un premier temps, un agent a effectué un stage pratique non rémunéré de deux semaines. A l'issue de ce stage, le profil de l'agent n'étant pas satisfaisant, Mr le Maire informe qu'aucun contrat n'a été conclu.

La représentante de CAP emploi a précisé que le public proposé est en situation de handicap et que les périodes d'immersion leur permettent de savoir si le profil peut convenir.

RECRUTEMENT POUR UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Mr le Maire informe qu'il a pris contact avec différents organismes pour la recherche d'un candidat.

Mr le Maire présente les avantages de la conclusion d'un contrat PEC avec les aides qui peuvent nous être octroyées. Sur une base de 25 h/semaine au lieu de 23 h précédemment un contrat avec les aides déduites couvrira 558 € mensuellement de moins que le précédent contrat résilié.

Mr le Maire propose de rechercher un candidat afin de conclure un contrat pour une durée de un an. La durée hebdomadaire du contrat se fera la base de 25 heures par semaine. La rémunération sera fixée selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial échelon 1.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité de conclure un contrat Parcours Emploi Compétence de 25 heures maximum et autorise Mr le Maire à signer tous les documents concernant ce contrat.

RESERVE INCENDIE

Mr le Maire informe qu'un projet de constructions à l'extrémité de la rue de Rieux est en cours mais il s'avère que la couverture au point de vue défense incendie risque d'être insuffisante.

Afin d'améliorer le réseau, Mr le Maire propose l'installation d'une réserve incendie de 120 m³ de type citerne souple avec une sortie directe avec protection de la vanne par sac thermique. Pour l'installation de cette réserve, il est nécessaire d'acquérir un terrain pour l'installation.

Mr le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de 300 m² sur un terrain appartenant à Mr SENECHAL. Le prix au mètre carré est fixé à 1.00 € plus les frais de notaire et géomètre.

Le conseil municipal valide cet achat de terrain et donne l'autorisation à Mr le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal valide également l'achat de la citerne et autorise Mr le Maire à établir les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

PARTICIPATIONS SIRS 2023

Suite à la demande de la trésorerie une délibération est nécessaire pour le versement des participations au SIRS de TILLE.

Mr le Maire informe que suite au vote du budget primitif 2023 pour le SIRS de TILLÉ, la participation financière de la commune de GUIGNECOURT s'élève à 25 385.56 €.

Les versements de ces participations se font au trimestre à savoir au 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et au 1^{er} décembre. Une avance de trésorerie en janvier ou février avant le vote du budget suivant peut être nécessaire en cas de besoin.

Le conseil valide le montant de la participation pour l'année 2023 et accepte les conditions de versement.

QUESTIONS DIVERSES

Mr JANET signale que les travaux dans la pâture à l'entrée de la commune ont généré beaucoup de bruit et de poussières lors du nettoyage, de plus ils ont été réalisés le week end. Mr le maire informe qu'un rappel sera fait en ce sens. Sur les interrogations sur une éventuelle construction à cet endroit, Mr le maire informe que le terrain est en zone non constructible. Le nouveau propriétaire sera également informé sur l'attention à apporter pour le nettoyage de la rivière.

Depuis l'intervention des services de la gendarmerie lors du week-end end de la pentecôte, le constat est fait que moins de véhicules motorisés circulent dans les rues et aux abords de la commune.

Mr le maire a assisté à la remise des prix aux enfants de l'école de TILLE. Une photo sera envoyée pour insertion sur le site internet de la commune.

Mr le Maire présente le devis SALENTEY fourni par Mr LECHEVIN. Mr le Maire précise que les travaux électriques doivent impérativement être réalisés par des entreprises et non par les membres du club de foot.

Mr le Maire présente la motion de la commune de TILLE concernant l'aéroport. Mr le Maire va rédiger une motion qu'il proposera à l'approbation du conseil par mail.
Concernant l'aéroport, il est rappelé le risque pour notre commune de voir s'installer des lieux de stationnement.

Mr le Maire demande des volontaires pour aider Pascal, notre agent communal, pour le transport et l'installation des tables pour les festivités du 14 juillet.

Fin de séance à 21 h 45

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2023

Philippe DESIREST	
Chantal TRANCHANT	
Benoît JANET	
Cédric LECHEVIN	EXCUSE
Patrick MOUNAIX	
Christian NAUWYNCK	
Denise BONIFACE	
Christelle BERTIN	EXCUSEE
Evelyne DUMONT	
Jean-Pierre ZION	
Patrice BARBIER	Démission